

NOTRE MOT À DIRE



LE JOURNAL DE LA FEDERATION

FEETS

Équipement Environnement Transports Services

« CE N'EST PAS LA RÉVOLTE EN ELLE-MÊME QUI EST NOBLE MAIS CE QU'ELLE EXIGE »

Sommaire

P.2 EDITO

P.4 Nettoyage Propreté

P.5 Transport Aérien

P.5 Transport Maritime

P.7 Prévention Sécurité

P.7 International

Inflation, SMIC, point d'indice et minima sociaux

P.8



Édito Spécial **RÉVOLTES**

FACE À CES RÉVOLTES, IL N'Y A PAS EU DE RÉPONSE POLITIQUE MAIS UNE RÉPONSE EXCLUSIVEMENT RÉPRESSIVE



DOSSIER **INFLATION**

L'INFLATION CONSTATÉE DANS LA ZONE EURO A ÉTÉ CRÉÉE À 45 % PAR L'AUGMENTATION DES PROFITS DES ENTREPRISES...



« CE N'EST PAS LA RÉVOLTE EN ELLE-MÊME QUI EST NOBLE MAIS CE QU'ELLE EXIGE »

« PLUS QUE JAMAIS, NOUS DEVONS GARDER COMME FIL À PLOMB LE FAIT QUE LA CLASSE OUVRIÈRE N'A PAS DE RACE ET NOUS PRÉMUNIR DE LA CONTAGION DE CES IDÉES NAUSÉABONDES. »

ÉDITO

Cette citation issue de *L'homme révolté* d'Albert Camus résonne fortement suite aux événements de ces dernières semaines. La mort d'un mineur a conduit à des révoltes. Ces dernières par nature même n'ont pas de débouchés en dehors du moment présent, il s'agit de l'expression d'une alerte, d'un cri, d'une rage.

Les conséquences sont directes pour les salariés, que ce soit ceux qui ont vu leur outil de travail détérioré, à l'image de certaines cités administratives, mais aussi pour celles et ceux qui n'ont plus eu de moyens de transport, en particulier en raison de l'arrêt des transports de surface bus et tramways. Dès le début de ces événements, la Fédération a écrit à différentes chambres patronales de façon à ce que les salariés qui dépendent des transports en commun ne soient pas pénalisés. Dès le début nous étions mobilisés auprès des salariés qui étaient directement ou indirectement touchés.

Mais au final, face à ces révoltes, il n'y a pas eu de réponse politique mais une réponse exclusivement répressive. En effet, suite aux différentes lois sécuritaires, il n'y a plus de nécessité de recourir à un état d'urgence quelconque, l'état d'urgence est devenu la norme.

Au moment où les choses semblent revenir à une situation d'avant la révolte, sans que rien n'ait réellement changé, il est nécessaire de revenir sur ce que cette révolte exige.

Il n'y a aucune prétention à donner des réponses générales et exhaustives mais à dessiner ce qui peut s'inscrire dans le champ social.

En premier lieu se pose la question du rôle des parents. Nous avons interpellé la Première ministre sur la situation des salariés du secteur de la propreté, en grande majorité des femmes, souvent à la tête de famille monoparentales qui se lèvent à 4H30 pour accéder au premier métro ou qui quittent leur travail après 20H00. Plus que jamais, nous appelons le Gouvernement à

agir pour mettre en place les mesures réglementaires et organiser l'activité de propreté en journée. Il est plus facile de faire des rodomontades auprès des parents en menaçant de supprimer des aides sociales plutôt que de résoudre ce problème de fond.

Un autre sujet concerne les emplois et la qualité de ces emplois. Le précédent président du MEDEF disait dans les médias que les entreprises offraient des « emplois » non qualifiés pour les quartiers en citant l'exemple de la prévention sécurité. Tout d'abord, il s'agit d'emplois qualifiés qui nécessitent certaines qualifications pour exercer. Le secteur de la prévention sécurité est aujourd'hui assigné à de faibles rémunérations avec des minima conventionnels en dessous du SMIC. Quelle perspective donnée en dehors d'une vie au SMIC ? Nous refusons cette « normalité » qu'on essaye de nous imposer.

Enfin, ces événements ont libéré une parole de haine de l'autre, de haine de l'étranger, de xénophobie, de racisme décomplexé. Certains n'hésitent pas à classer les enfants suivant leurs origines supposées. Plus que jamais, nous devons garder comme fil à plomb le fait que la classe ouvrière n'a pas de race et nous prémunir de la contagion de ces idées nauséabondes. En réalité des différences existent, mais elles sont d'une autre nature. En ce début d'été, certains iront en vacances, d'autres seront assignés à rester encore et toujours dans leur quartier. Il n'y aura pas de vacances pour eux.

C'EST AUSSI POUR CELA QUE NOUS NOUS BATTONS POUR LA JUSTICE SOCIALE !



Zainil NIZARALY
znizaraly@feetsfo.fr

L'ÉCHO DU ÇONNARD

Emis sans perdre son calme par le ministre du Travail, Olivier Dussopt, à propos du RSA : « **Sans suivi, le RSA est une trappe à précarité** ». Une sacrée trappe en effet, parce qu'avec un emploi pour 4 ou 5 chômeurs, les bénéficiaires ne sont pas près d'en sortir. Voilà pourquoi ce même monsieur Dussopt prévoit de les faire travailler. Finalement, d'allocataires précaires, les bénéficiaires du RSA deviendront des salariés précaires, emprisonnés dans une trappe désormais à bas salaire...

LE TWEET DU MOIS



Follow

Les délégués @force_ouvriere ouvrières et ouvriers du nettoyage du metropolitain parisien réunis pour s'organiser.

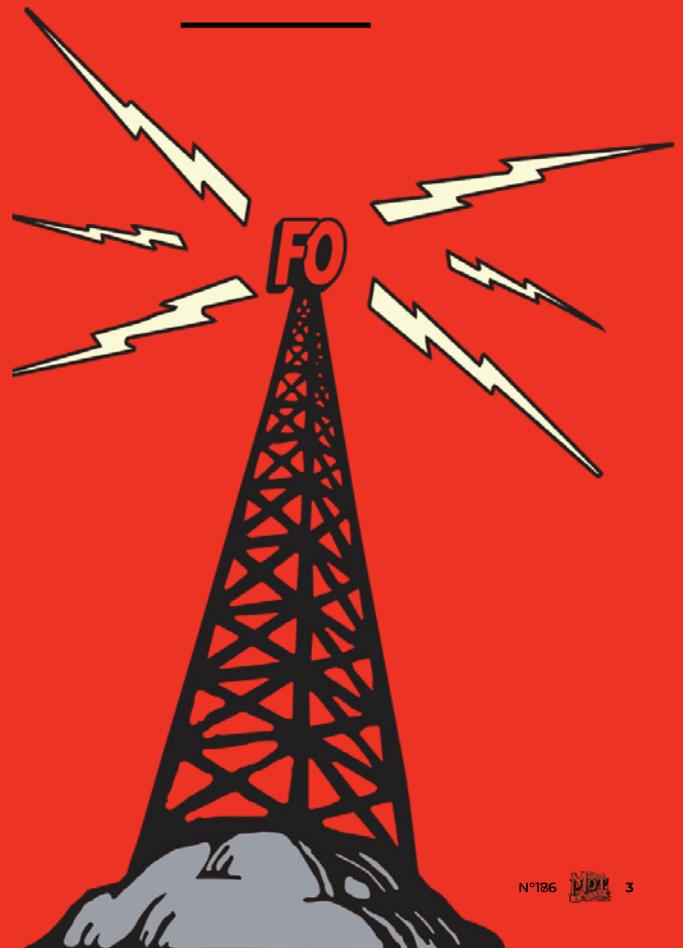
<https://twitter.com/FeetsFO/status/1672247808311582723>



4:18 PM - 23 juin 2023



FO VOUS DÉFEND



FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°186 - juillet 2023

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr

Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Étienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la

Fédération • Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Dépôt légal : Juillet 2023 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06

Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

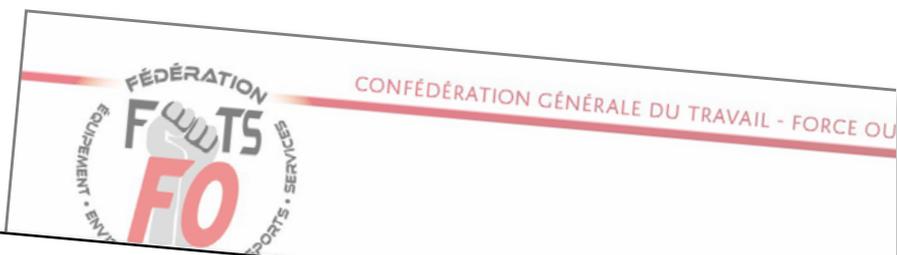
Abonn.t de soutien : 15,24 Euros

L'ACTUALITÉ DANS LES SECTEURS EN MODE RAPIDE



NETTOYAGE PROPRETÉ

Courrier à Elisabeth BORNE : difficultés des salariées du nettoyage à se rendre sur leurs lieux de travail et rentrer chez elles compte tenu de la situation actuelle des transports :



Madame la Première Ministre,

Notre fédération, représentative dans le secteur du nettoyage, souhaite porter votre attention sur la situation de ses salariés dont celle des femmes et plus particulièrement celles à la tête de famille monoparentale. Nous estimons qu'elles sont au nombre de 100 000 en Ile de France.

Ainsi depuis plusieurs jours, élus et acteurs sociaux de terrain, expliquent les difficultés rencontrées par ces femmes dans leur vie quotidienne quand elles sont contraintes de quitter leur domicile avant le lever de leurs enfants pour rejoindre leur travail ou quand le soir, elles rentrent à leur domicile tardivement après avoir effectué leurs prestations de nettoyage suivies de longs trajets en transport en commun. De nombreuses femmes sont contraintes d'embaucher à 6 h le matin, se lèvent à 4h30 pour accéder au premier métro. Et le soir, d'autres, voire les mêmes, quittent leur travail après 20h pour être à leur domicile passé 21h.

Ceci résulte de l'organisation du travail dans le secteur de la propreté pour satisfaire à la demande des clients et du marché. Les salariées du secteur y sont contraintes et ne peuvent s'y soustraire d'autant qu'il s'agit des seuls emplois qui leurs soient accessibles.

Cette situation est connue et a fait l'objet de nombreuses déclarations d'intention pour y mettre un terme en prônant le travail en journée. La chambre patronale, les pouvoirs publics ont tous déclaré leur volonté de changement. Ceci depuis des décennies, mais rien ne change.

En 2005, au lendemain des révoltes dans nos banlieues, notre fédération rencontrait le Ministre du travail de l'époque, Gérard Larcher. A cette occasion, nous lui avons exposé la situation de nos camarades telle que décrite ci-dessus. Le marché devait réguler cela, 18 ans après le constat est amer, rien n'a changé.

Dans ces circonstances, Madame la Première Ministre, nous vous sollicitons solennellement pour que votre gouvernement prenne des dispositions réglementaires pour organiser l'activité de propreté en journée et nous nous tenons à votre disposition pour l'évoquer et convenir des modalités de sa mise en œuvre.

Elisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 4 juillet 2023

aitte porter votre attention sur l
ement celles à la tête de famil
en Ile de France.

iquent les difficultés rencontrées
tes de quitter leur domicile avant
ir, elles rentrent à leur domicile
es de longs trajets en transport en
h le matin, se lèvent à 4h30 pour
tissent leur travail après 20h pour

reté pour satisfaire à la demande
ates et ne peuvent s'y soustraire

ons d'intention pour y mettre un
pouvoirs publics ont tous déclaré
e change.

ération rencontrait le Ministre du
vions exposé la situation de nos
18 ans après le constat est amer,



Nadia
njacquot@feetsfo.fr



TRANSPORT MARITIME

Lutter contre le dumping social dans le secteur maritime

Le secteur maritime, support de la mondialisation économique, celle qui délocalise et exploite les travailleurs de par le monde, est à ce jour l'un des secteurs professionnels les plus libéralisés.

Contre cette libéralisation qui met sur chaque bord les réglementations nationales en concurrence, les organisations syndicales se mobilisent de tout temps au sein des fédérations internationales et européennes des transports.

Ainsi, en 2016 était organisée une initiative des syndicats français affiliés à ETF pour encadrer le transport maritime dans les eaux communautaires, en créant la notion de cabotage européen, en vue d'imposer un pavillon européen sur les navires reliant des pays de l'Union européenne.

Cette initiative a totalement échoué, faute de soutien politique et patronal.

En 2021, à l'occasion du Fontenoy du Maritime (grande concertation sur le secteur), le sujet est revenu sur la table

des discussions. Il a conduit à l'organisation en février 2022, pendant la présidence française de l'Union Européenne, d'un colloque sur les emplois maritimes. Seulement, les employeurs ayant eu satisfaction sur leurs revendications de baisses de cotisations sociales, en l'absence de leur soutien, l'initiative s'est de nouveau soldée par un échec.

Quelques semaines plus tard, 800 marins britanniques étaient licenciés en quelques minutes de vidéo envoyée par mail. L'armement de ferries P&O devenait plus ou moins le premier à introduire le modèle low cost sur la traversée de la Manche.

Un an plus tard, en juin 2023, les armements français concurrents sont tous en perte de vitesse (-16 % pour Brittany Ferries, -30 % pour DFDS), incapables de s'aligner sur les prix pratiqués par les deux compagnies low cost du secteur.

La menace économique a entraîné une réponse rapide du Gouvernement. Le Parlement a voté ainsi une loi

dite de « Police » qui permet de déroger à la sacro-sainte règle de concurrence européenne (comme quoi !) en imposant des minima sociaux.

Prise en urgence et exposée d'emblée à une contestation européenne, la loi demeure imparfaite car si elle impose des temps de repos (équivalents aux durées d'embarquement), elle ne prévoit pas leur rémunération.

Et l'initiative demeurant strictement française, le risque de report vers les ports belges reste important.

Domage que les armements n'aient pas soutenu les organisations syndicales lorsqu'elles revendiquaient de telles mesures en 2016, conscientes du développement du modèle low cost à l'instar du transport aérien...



Etienne
ecastillo@feetsfo.fr

TRANSPORT AÉRIEN

Contribution pour la transition écologique dans l'aérien : Le gadget aux lourdes conséquences sociales !

Dans la même semaine que l'interdiction des vols de moins de 2h30 lorsqu'une alternative ferroviaire est possible, le ministre chargé des Transports imagine de taxer à nouveau les usagers du transport aérien.

Alors que le secteur se remet à peine de la crise du COVID-19, le projet du Gouvernement est donc de financer certains modes de transport au détriment des autres ; le secteur du transport aérien doit une fois de plus être mis à contribution ! Ces initiatives, qui mettent en difficulté le secteur du transport aérien se multiplient sans mise en place de mesures efficaces en matière d'environnement.

Financer d'autres modes de transport par l'aérien est d'autant plus décalé que depuis le 1^{er} janvier 2020, la « taxe solidarité », entre autres taxes et redevances, alimente déjà l'Agence de financement des infrastructures de

transport de France. Depuis 2017, le Gouvernement prend d'ailleurs, sans réel succès, de multiples initiatives pour financer les investissements de la transition écologique.

La Fédération FORCE OUVRIERE de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO) rappelle, à nouveau que, dans une activité mondialisée tel que l'est le transport aérien, la seule réponse aux nécessités d'une transition écologique efficace doit se faire par la mise en place de dispositions légales au niveau international. Les conséquences d'une nouvelle taxe ou leur renforcement ne feront qu'amener encore plus de précarité pour les travailleuses et travailleurs du secteur.

Le secteur du transport aérien, convalescent d'une crise sans précédent, doit déjà lui-même supporter les coûts de sa propre transition écologique.

Plutôt que de taxer une nouvelle fois un secteur fragile, le Gouvernement serait bien plus avisé de protéger le transport aérien et ses salariés en s'attaquant au modèle ultra low-cost de certaines compagnies aériennes ainsi qu'aux compagnies du Golfe qui n'amènent que précarité, dumping social et distorsion de concurrence.

En conséquence, la FEETS-FO dénonce cette obsession étatique de la mesure gadget sur les billets d'avions, aux faibles bénéfices environnementaux et aux lourdes conséquences sociales. Cela démontre une fois de plus l'incapacité des pouvoirs publics à comprendre le cadre social et le modèle industriel de l'aérien.



Michael
mdellis@feetsfo.fr

Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué.

Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !

Téléchargez gratuitement Côté santé sur :



PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les besoins et les défis du recrutement d'agents de sécurité privée

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris en 2024 sont un événement sportif mondial qui va rassembler des milliers d'athlètes, de médias, de spectateurs et de bénévoles sur une quarantaine de sites répartis dans la capitale et certaines autres villes. Pour assurer la sécurité de ces sites, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) a estimé qu'il aurait besoin de recruter entre 20 000 et 25 000 agents de sécurité privée, qui auront pour mission de contrôler les accès, de surveiller les installations, de fouiller les personnes (palpations) et les bagages, ou encore d'intervenir en cas d'incident. A ces activités s'ajouteront les renforts nécessaires aux activités de sûreté aérienne et aéroportuaire.

Cependant, le recrutement de ces agents de sécurité privée n'est pas une tâche facile. Le COJOP doit faire face à plusieurs difficultés qui rendent le marché de la sécurité privée tendu et incertain. Tout d'abord, il y a un manque de main-d'œuvre

dans ce secteur, qui souffre d'attractivité. Selon les chiffres du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), il y avait environ 170 000 agents de sécurité privée en France en 2021, soit un taux de pénétration de 2,5 agents pour 1 000 habitants, contre 4 à 5 agents pour 1 000 habitants dans les pays voisins.

Enfin, il y a une problématique de féminisation des équipes nécessaire pour permettre « les palpations » des spectatrices. Or, selon le CNAPS, seules 15 % des agents de sécurité privée étaient des femmes en 2021.

Le COJOP va essayer de résoudre la problématique de la féminisation des équipes en prenant plusieurs mesures, telles que :

- imposer un quota de 30 % de femmes dans les équipes de sécurité privée pour les JOP 2024 ;
- sensibiliser les entreprises de la filière sécurité à l'intérêt de recruter des femmes, notamment pour assurer la fouille des spectatrices ;
- promouvoir les formations et les métiers de la sécurité privée au-

près des femmes, en partenariat avec Pôle emploi, les missions locales ;

- créer des passerelles avec d'autres secteurs d'activité qui emploient des femmes, comme le sport ou l'événementiel.

La sécurité des grands événements est un enjeu majeur pour la France, c'est pourquoi l'État a créé le CQP PSGE (Certificat de qualification professionnelle « Participer aux activités privées de sécurité des grands événements »). Cette formation, d'une durée de 106 heures, a été rejetée par FORCE OUVRIÈRE (nous n'étions déjà pas d'accord avec la formation pour l'Euro 2016 où il avait été mis en place ce même genre de formation qui avait fait un flop).

Nous pensons qu'un événement majeur tel que les JOP doit se doter d'agents de sécurité formés avec beaucoup plus d'heures de formation que 106 heures.



Dominique
ddeschamps@feetsfo.fr

INTERNATIONAL

Cabin Crew Days : Les personnels navigants commerciaux internationaux et européens échangent dans les locaux de la fédération.

A l'initiative des fédérations internationales et européennes des Transports (ITF et ETF), la FEETS-FO a réuni des camarades hôtesses et stewards afin d'échanger sur leurs conditions de travail et sur l'avenir de la profession.

A l'ordre du jour de ces deux jours, les comportements des passagers disruptifs et les mesures prises par les compagnies aériennes pour lutter contre ces comportements et l'avenir de la profession depuis la COVID 19.

On peut noter que le sujet des compagnies « low-cost » revient souvent dans les discussions et que les méthodes employées par ces mêmes compagnies font débat et ce, quels que soient les pays. Ces échanges nous prouvent que la Commission européenne doit davantage se concentrer sur la façon dont elle doit protéger les salariés européens, se concentrer sur des mesures sociales protectrices plutôt que de négocier des accords de libéralisation du ciel européen à l'image de l'accord dit « accord QATAR » !

Les syndicats plaident ensemble pour que les personnels navigants commerciaux soient davantage reconnus, tant en terme d'organisation de travail, de rémunérations et de sécurisation de l'espace aérien.

Saluons la participation de notre syndicat national, le SNPNC-FO et la venue, pour l'occasion, de la Secrétaire générale d'ETF.



Laurent
lfloch@feetsfo.fr





INFLATION, SMIC, POINT D'INDICE ET MINIMA SOCIAUX

Inflation

En juillet 2023, nous sortons à peine de près de 6 mois de mobilisation contre la dernière atteinte du Gouvernement contre nos retraites. Un conflit long, à la mobilisation historique malgré une inflation toujours importante. Une inflation qui conduit de nombreux salariés à réduire leur consommation essentielle.

Ainsi, d'après l'Ifop, en juin 2023 :

- 31 % des français ont moins de 100 euros pour vivre le 10 du mois ;
- 51 % des français sautent occasionnellement ou régulièrement des repas ;
- 34 % des français reconnaissent ne pas pouvoir payer leurs charges à temps.

DONNEES ECONOMIQUES

Indice des prix à la consommation

Source : INSEE (03/07/2023)

2023	Inflation mensuelle	Inflation (glissement annuel) - IPC	Inflation (glissement annuel) - IPCH
Janvier	0,40 %	6,00 %	7,00 %
Alimentation Janvier	1,70 %	12 derniers mois : 13,30 %	-
Février	1,00 %	6,30 %	7,30 %
Alimentation Février	1,70 %	12 derniers mois : 14,50 %	-
Mars	0,90 %	5,70 %	6,70 %
Alimentation Mars	1,80 %	12 derniers mois : 15,9 %	-
Avril	0,60 %	5,90 %	6,90 %
Alimentation Avril	0,60 %	12 derniers mois : 15 %	-
Mai	-0,10 %	5,10 %	6,00 %
Alimentation Mai	0,30 %	12 derniers mois : 14,30 %	-
Juin	0,20 %*	4,50%*	5,30 %*
Alimentation Juin	5,80 %*	12 derniers mois : 13,6 %*	-

*Chiffres provisoires

INFLATION, SMIC, POINT D'INDICE ET MINIMA SOCIAUX

L'**IPCH** est un Indice des Prix à la Consommation Harmonisé, permettant de faire des comparaisons au sein de l'Union européenne. Par conséquent, l'IPCH diffère de l'IPC sur la prise en compte de services qui peuvent être privatisés dans d'autres pays, essentiellement la santé et l'éducation.

SMIC

Sources : INSEE, gouvernement.fr

-	Mensuel brut	Horaire brut	Augmentation
01/05/23	1747,2	11,52	2,22 %
01/01/23	1709,28	11,27	1,81 %
01/08/22	1678,95	11,07	2,01 %
01/05/22	1645,58	10,85	2,65 %
01/01/22	1603,12	10,57	0,90 %
01/10/21	1589,47	10,48	2,20 %
01/01/21	1554,58	10,25	0,99 %

Champ : France hors Mayotte.

Point d'Indice

Sources : Ministère de la transformation et de la fonction publique, Légifrance

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la valeur mensuelle du point d'indice s'élève à 4,85003 €, la valeur du traitement indiciaire brut annuel de l'indice majoré 100 est fixée à 5 820,04 €.

Évolution de l'indice 100 depuis 2009 (montants annualisés)

1^{er} juillet 2022	5 820,04 €
1^{er} février 2017	5 623,23 €
1^{er} juillet 2016	5 589,69 €
1^{er} juillet 2010	5 556,35 €
1^{er} octobre 2009	5 528,71 €

Minima-sociaux

Sources : Service public.fr, CAF

-	RSA	AAH	ASS	-	Aspa
01/04/23	1,60 %	1,60 %	1,60 %	01/01/23	0,80 %
01/07/22	4,00 %	4,00 %	4,00 %	01/07/22	4,00 %
01/04/22	1,80 %	1,80 %	1,80 %	01/01/22	1,1
01/04/21	0,10 %	0,10 %	0,10 %	01/01/21	0,4

(RSA) revenu de solidarité active, (AAH) allocation aux adultes handicapés, (ASS) allocation spécifique de solidarité, (Aspa) allocation spécifique aux personnes âgées

Mesures gouvernementales contre l'inflation

Dans ce contexte inflationniste que nous connaissons depuis plus d'un an maintenant, le Gouvernement a mis en place une série de mesures pour, selon lui, soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Pour l'essentiel, ces mesures se composent :

- Du bouclier tarifaire sur l'énergie ;
- De chèques d'aides limités aux foyers les plus précaires ;
- D'exonérations fiscales et sociales pour les employeurs...

La grande question derrière ces mesures, aussi insuffisantes soient-elles, c'est « qui paye ? ».

Le président Macron nous a déjà fait le coup avec le « quoi qu'il en coûte ». Dès leur mise en place, la Fédération s'était inquiétée du financement des mesures Covid. A l'époque, aucune réponse n'avait été donnée, bien que le fait de faire supporter à la Sécurité Sociale l'essentiel des mesures, laissait peu de place au doute.

Résultat, à la sortie du quoi qu'il en coûte : réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, baisse des remboursements de frais de santé et réforme prévue des indemnités journalières de l'assurance maladie...

Ce qui est merveilleux c'est que :

1. Le quoi qu'il en coûte n'a rien coûté aux entreprises et aux actionnaires
2. Le quoi qu'il en coûte a grosso modo consisté en une avance de trésorerie que les salariés se sont versés à eux-même (du chômage longue durée en 2020 contre 2 ans de retraites et 3 dents en moins)
3. le quoi qu'il en coûte a même rapporté aux entreprises et aux actionnaires grâce aux baisses durables de dépenses sociales...

Conséquence, Le président Macron réitère l'opération avec l'inflation.

Nous aurions pu faire financer les mesures anti-inflation aux entreprises tirant profit de cette inflation, comme l'a fait l'Espagne avec de bons résultats (+10 % d'imposition sur les profits des entreprises d'énergie), nous aurions pu fixer les prix de l'énergie pour éviter tout effet de spéculation, etc.

Non, le Gouvernement a choisi de faire peser d'intégralité des mesures anti-inflation sur le budget de l'Etat, sans incidence pour les entreprises. Le bouclier tarifaire a ainsi coûté plus de 15 milliards d'argent public en 2022 (oui, l'Etat paye le manque à gagner pour les fournisseurs d'énergie)...

Le coût des mesures anti-inflation dépasse ainsi les 20 milliards d'euros. Une dépense que le Gouvernement compensera à n'en pas douter par de nouvelles vagues de destruction du service public.

Pourtant, si les ménages sont dans leur intégralité victimes de cette inflation, avec des conséquences importantes sur la qualité de vie comme nous l'avons vu plus haut, il est difficile d'en dire autant des entreprises.

N'en déplaise aux défenseurs de nos entreprises « bienfaitrices », de nos entreprises qu'il faudrait soutenir plutôt qu'accabler de cotisations et impôts, une étude du think tank ultra-gauchiste qu'est le Fond monétaire international (FMI) semble incriminer, aux côtés de la guerre en Ukraine, les entreprises européennes dans la flambée des prix :

Une étude publiée en juin 2023 révèle ainsi qu'en 2022, l'inflation constatée dans la zone euro a été créée à 45 % par l'augmentation des profits des entreprises...

Autrement dit, voyant le risque d'inflation venir, les entreprises ont subrepticement augmenté leurs prix et leurs marges pour engraisser encore un peu plus les actionnaires. Pendant ce temps, les salariés sautent des repas...

Cachez cette colère que nous ne saurions voir...

LE DESSIN DU MOIS



- VOTRE EXPÉRIENCE DU TRAVAIL PRÉCAIRE
NOUS INTÉRESSE

